

■ **Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances**

M2	Spécialité LAMME	Volume horaire			Total horaire	Crédits européens	Type d'examen *			
		CM	TD	TP			Coe f CC	Coe f CT	Coe f EP	Total coef.
<b>SEMESTRE 3</b>						<b>30</b>				<b>1</b>
UEM31	Langue et Culture 1 (cours en français et anglais) Médias et mondialisation Mondialisation et différences culturelles Le paysage médiatique européen Les médias français et britanniques Ecriture médiatique La Grande-Bretagne, l'Europe et la Presse La presse italienne		60			8	2			2
UEM32	Langue et Culture 2 (cours en français et allemand) Langages des médias en allemand Paysage médiatique des pays de langue allemande Pratiques de l'écriture médiatique Pratiques dérivées : médias et industries de la langue Discours multimodal dans la presse Langue et Culture 2 (cours en français et espagnol) Interculturalité dans le monde hispanique contemporain La presse espagnole au XX <sup>e</sup> siècle La télévision espagnole Publicité et culture hispanique		60			8	2			2
UEM33	Droit et Economie Les institutions européennes Les législations communautaires La jurisprudence Les groupes médias européens Droit de l'audiovisuel européen Les coproductions Droit de l'Internet Médias : le modèle américain Ethique des médias	60				8	2			2
UEM34	Applications professionnelles Presse Quotidienne Régionale Radios thématiques Sociétés de production Sous-titrage et localisation	40				6	1,5			1,5
<b>SEMESTRE 4</b>						<b>30</b>				
UEM40	<b>Stage média + mémoire ou semestre dans une Université partenaire (**)</b>									<b>1</b>

\* CC = contrôle continu - écrit, oral ; CT = contrôle terminal - écrit, oral ; EP = épreuve pratique

(\*\*) Pour tenir compte des différents choix de professionnalisation et des possibilités offertes par nos universités partenaires, les étudiants ont le choix entre :

*Un stage professionnel avec rapport et soutenance* (70 pages minimum, hors annexes)

(Le mémoire sera rédigé dans la langue étrangère du pays du stage. Si le stage est effectué dans un pays de la langue maternelle de l'étudiant, il sera rédigé, soit dans une des deux langues étrangères choisies par l'étudiant dans son cursus de M2, soit dans sa langue maternelle et accompagné de deux résumés de 10 pages minimum, chacun dans les deux langues étrangères du cursus),

*Un semestre dans une université partenaire.* Dans ce cas l'étudiant a le choix entre :

- l'obtention de 30 crédits en validant les enseignements proposés par l'université partenaire,
- l'obtention de 15 crédits dans cette université complétée par un stage professionnalisant d'au moins 8 semaines avec rapport (40 pages minimum hors annexes) comptant pour 15 crédits.

### ■ **Modalités de contrôle des connaissances**

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr>

#### **Sessions d'examen**

Une session à la fin de chaque semestre, une session de rattrapage en septembre. Les modalités précises d'examen pour chacun des enseignements sont reportées dans le tableau ci-dessus.

#### **Règles de validation et de capitalisation :**

##### Principes généraux :

**Compensation :** La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des UE du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est égale ou supérieure à 10.

Une compensation sera calculée entre les deux semestres de la même année.

Le M2 est validé si la moyenne des 2 semestres est égale ou supérieure à 10 sur 20.

**Capitalisation :** Tout élément ayant une valeur en Crédits Européens est capitalisé, c'est-à-dire définitivement acquis et donc conservé d'une session d'examen à l'autre et, éventuellement, d'une année à l'autre, si sa note est supérieure ou égale à 10/20 ou si l'élément supérieur (bloc d'enseignements, UE, semestre) dont il est partie est lui-même validé. Auquel cas, l'examen correspondant ne peut pas être repassé.

Aucun élément ayant une note inférieure à 10/20 ne peut être conservé si l'élément de degré supérieur n'est pas acquis. Et l'examen correspondant doit donc être repassé.

Tout élément affecté d'une valeur en Crédits Européens (ECTS) permet à l'étudiant qui le valide d'acquérir les crédits européens correspondants.